



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 586 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE les deux tiers du territoire du Québec sont inaccessibles par voie terrestre;

CONSIDÉRANT QUE le chemin de fer est le moyen de transport terrestre le plus sécuritaire et le plus avantageux pour tous;

CONSIDÉRANT QUE le train rendrait les communications plus abordables, faciles, rapides, moins coûteuses et respectueuses de notre environnement;

CONSIDÉRANT QUE le chemin de fer stimulerait plusieurs volets de notre économie, dont l'exploitation agricole et le tourisme, et qu'il valoriserait tous les secteurs touchant nos richesses naturelles;

CONSIDÉRANT QUE le train diminue les distances et rapproche les citoyens, et que ce mode de transport favorise le respect des droits de chacun : emploi, mobilité, éducation et culture, accès aux services de santé, développement d'expertises;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons à l'Assemblée nationale d'appuyer le projet d'un réseau ferroviaire reliant plusieurs régions du Québec et de tout mettre en œuvre pour débiter la réalisation du TransQuébec Express dans les plus brefs délais.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



Denis Trottier, Roberval

27 avril 2010

Date